

Malgré le travail ardu, malgré le sérieux des travaux présentés, les auditoires ne font pas que se maintenir, ils s'accroissent constamment. Ceux qui, pour une raison ou pour une autre n'étaient pas présents au début de la semaine, ne manquent plus une séance aussitôt qu'ils ont goûté la saveur de ces œuvres si fortes et si prenantes à la fois, évoluant dans le vaste rayon tracé par Léon XIII dans l'Encyclique *Rerum Novarum*.

La journée d'aujourd'hui a été un peu moins remplie parce que liberté a été donnée à ceux qui le désiraient d'assister aux fêtes patriotiques du parc Lalontaine au cours de l'après-midi. C'est le R. P. Villeneuve O. M. I., et Madame Gérin-Lajoie qui ont fait les frais de la matinée.

LES GRÈVES

Le R. P. Villeneuve a parlé des grèves, de leur nature, de leurs causes et de leurs effets ; et il a énuméré les remèdes employés jusqu'ici pour les faire cesser et les prévenir.

Quoique les grèves aient été connues dès les temps reculés elles sont plutôt un produit contemporain. Elles sont, de nos jours, un des phénomènes les plus fréquents du travail organisé. En outre des causes générales qui les provoquent, le Canada y est exposé à cause de sa population trop cosmopolite. Nous ne sommes plus aussi chez nous parce qu'il y a trop d'éléments étrangers. Dans sa masse notre population anglaise manque de racines et nos canadiens français se sont laissés entraîner en trop grand nombre dans l'Internationale.

Les causes des grèves sont connues depuis longtemps ; elles sont encore aggravées par les besoins factices créés par le luxe, et qui se répandent.

Leurs conséquences sont innombrables et aussi connues que leurs causes. Elles sont préjudiciables à la fois au patron, à l'ouvrier, à la société et à l'industrie nationale. Il faut donc s'employer à empêcher tout ce qui peut les faire naître, comme à les faire cesser lorsqu'elles ont éclaté.

Malgré tout on ne peut nier qu'elles aient des avantages, ni qu'elles puissent être légitimes.

Pourvu qu'elles soient justes dans leurs fins et loyales dans leurs moyens, elles peuvent, à l'exemple des procès et des guerres, légitimer le risque des lourds dommages qu'elles causent. On ne peut pas plus nier à l'ouvrier le droit de laisser le travail en certains cas qu'on ne peut nier au patron le droit de fermer son atelier. Au reste, et malgré tout c'est en grande partie aux grèves ou à la crainte des grèves que sont dues la plupart des améliorations des conditions de travail, dont bénéficient aujourd'hui les ouvriers.